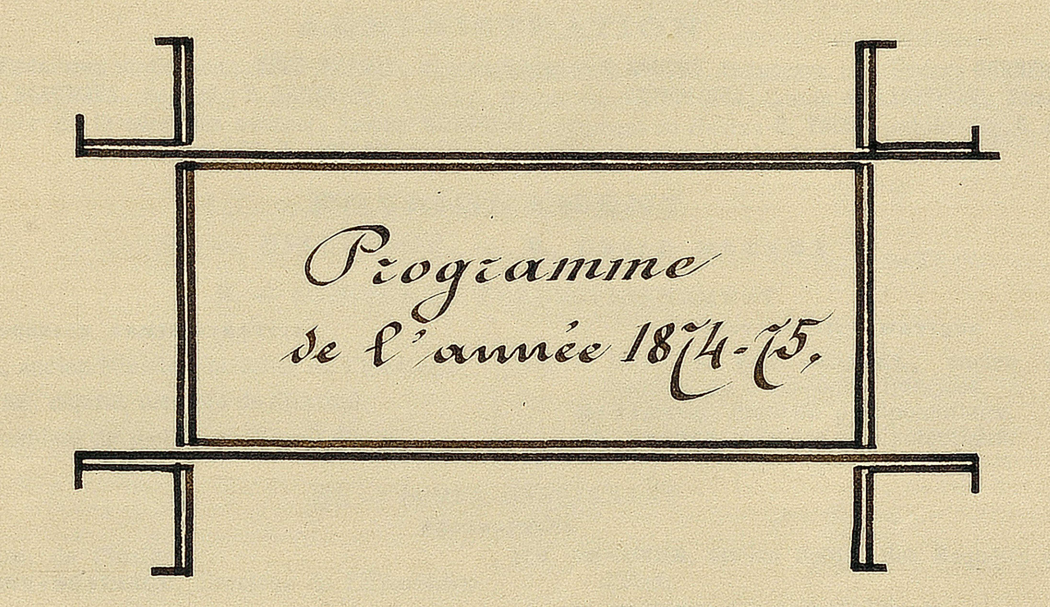
D. VII. –



4e Année 1874-75

ÉCOLE LIBRE
DES
SCIENCES POLITIQUES

16, RUE TARANNE

LES COURS OUVRIRONT LE 23 NOVEMBRE

ADMINISTRATION

MM. E. ANDRÉ, Président du Conseil; HÉLY D'OISSEL, Vice-Président; E. BOUTMY, Directeur de l'École; GERMER BAILLIÈRE, Trésorier; E. BEAUSSIRE, député; P. BETHMONT, député; Baron de CHAMPLOUIS; Comte de LANJUINAIS; Edmond ROUSSE, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats; Jacques SIEGFRIED, négociant au Havre; H. TAINE, publiciste; C. de VARIGNY. Commissaire : M. É. MULLER, ancien Président de la Société des ingénieurs civils.

ENSEIGNEMENT

I. — DIRECTEUR. — M. ÉMILE BOUTMY

II. — COMITÉS DE PERFECTIONNEMENT

SECTION ADMINISTRATIVE

MM. **H. PASSY**, ancien Ministre, membre de l'Institut.
LABOULAYE, député, membre de l'Institut.
AUCOC, président de section au Conseil d'État.

SECTION DIPLOMATIQUE

MM. le baron de **VIEL-CASTEL**, ancien diplomate, membre de l'Académie française.
De CLERCQ, ministre plénipotentiaire.
Ch. BAUDIN, ministre plénipotentiaire.

III. — CORPS ENSEIGNANT

PROFESSEURS

MM. **LEVASSEUR**, de l'Institut.
Paul LEROY-BEAULIEU, directeur de l'*Économiste français*.
DARESTE, président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, *professeur honoraire*.
DEMONGEOT, maître des requêtes au Conseil d'État.
ALBERT SOREL, secrétaire d'ambassade.
Paul JANET, membre de l'Institut.
H. GAIDOZ, directeur de la *Revue Celtique*.

MM. **DUNOYER**, ancien maître des Requêtes au Conseil d'État.
E. BOUTMY, directeur de l'École.
JUGLAR.
Alexandre RIBOT, substitut au Tribunal civil, *professeur honoraire*.
FUNCK BRENTANO.
Gabriel ALIX, docteur en droit.
GLASSON, professeur agrégé à la Faculté de droit.

MAITRES DE CONFÉRENCES

MM. **Gabriel ALIX**, docteur en droit.
MACHART, inspecteur des finances.
RENAULT, professeur agrégé à la Faculté de droit.

MM. **PIGEONNEAU**, professeur au lycée Louis-le-Grand.
PRADIER FODÉRÉ, *professeur honoraire*.
VERGNIAUD, auditeur de 1re classe au Conseil d'État.

PROFESSEURS DE LANGUES

MM. **LESER** et **BELJAME**, professeurs au lycée Louis-le-Grand.

TABLEAU DES COURS ET DES CONFÉRENCES

DEUX ANNÉES

Année 1874-1875 (novembre à juin).

1. Organisation et pratique administrative (*cours et conférences*).
2. Organisation et pratique financière (*cours et conférences*).
3. Géographie et ethnographie.
4. Histoire diplomatique (*cours et conférences*).
5. Économie politique.
6. Statistique et géographie économique (*cours et conférences*).
7. Législation civile comparée.

Anglais et Allemand.

Année 1875-1876 (novembre à juin).

1. Organisation et pratique administrative (*cours et conférences*).
2. Organisation et pratique financière (*cours et conférences*).
3. Législation industrielle et commerciale comparée. — Traités de commerce.
4. Histoire diplomatique (*cours et conférences*).
5. Droit des gens (*cours et conférences*).
6. Histoire constitutionnelle (*cours et conférences*).
7. Histoire des théories de réforme sociale.

Anglais et Allemand.

BUT DE L'ÉCOLE

Dans son ensemble, l'enseignement de l'École des sciences politiques est le *couronnement naturel de toute éducation libérale*. Son programme embrasse les principales connaissances auxquelles aucun homme cultivé ne devrait rester étranger.

A un point de vue plus spécial, l'École des sciences politiques se propose le même but que l'*ancienne École d'administration*. — Chacune des grandes divisions de son enseignement constitue une préparation complète à l'une des carrières suivantes et aux examens ou aux concours qui en ouvrent l'entrée.

1. **DIPLOMATIE.** (Ministère des affaires étrangères. — Légations. — Consulats.)
2. **CONSEIL D'ÉTAT.** (Auditorats de 1re et de 2e classe.)
3. **ADMINISTRATION.** (Administration centrale et départementale. — Contentieux des ministères; — sous-préfectures ; — secrétariats généraux de département ; — conseils de préfecture.)
4. **INSPECTION DES FINANCES.**
5. **COUR DES COMPTES.**

D'autre part, le programme comprend des éléments d'instruction supérieure qui complètent utilement la préparation à certaines hautes positions commerciales et financières (Banques — contentieux des grandes compagnies — inspection des chemins de fer, etc.).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'enseignement de l'École dure deux années. On peut entrer à l'École tous les ans.

Suivant le but que le jeune homme se propose, il devra suivre tout ou partie des cours et conférences de l'École et les combiner avec tout ou partie des enseignements de la Faculté de droit. Le directeur et les professeurs compétents l'aideront de leurs indications et de leurs conseils sur la nature des différentes carrières, la matière des examens ou des concours, le mode de préparation plus efficace et l'ordre de travail à adopter, en raison du nombre d'années disponibles. Le tableau ci-après a pour objet de classer sommairement les ensembles de cours et de conférences répondant à chaque groupe de carrières.

Pour l'Administration centrale et départementale, la diplomatie, le conseil d'État, l'inspection des finances, la Cour des Comptes, le cadre des études a été déterminé non-seulement d'après les conditions de l'examen d'entrée, mais d'après les nécessités ultérieures de la carrière. La préparation peut être achevée en deux ans.

Pour les jeunes gens qui cherchent à l'École le couronnement de leur éducation générale, il y aura lieu à un choix étudié, variant avec les aptitudes et les connaissances acquises de chacun.

La troisième série « carrières commerciales et financières » ne constitue pas une préparation complète : elle suppose une préparation pratique et technique qui se fait ailleurs.

La carrière proprement politique ne figure pas au tableau. Le jeune homme qui se destine à la vie publique devra suivre, autant que possible, les enseignements des deux sections.

Les classifications ci-dessous n'ont rien d'absolu ni d'obligatoire. Toutefois le diplôme de l'École ne sera décerné qu'à ceux qui justifieront de la connaissance de toutes les matières comprises dans l'une au moins des quatre séries qui figurent ci-après, sous les titres généraux des sections.

DIVISION DES COURS ET DES CONFÉRENCES

SUIVANT LES CARRIÈRES AUXQUELLES L'ÉLÈVE SE DESTINE.

SECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE.						SECTION DIPLOMATIQUE	
Administration centrale, Auditorat au Conseil d'État, Conseils de Préfecture, Administration départementale.	Durée du cours.	Inspection des finances, Auditorat à la Cour des comptes, Services financiers.	Durée du cours.	Carrières commerciales et financières. — Inspection des chemins de fer. — Contentieux des travaux publics et des grandes compagnies industrielles.	Durée du cours.	Ministère des Affaires étrangères Ambassades, — Consulats.	Durée du cours.
Organisation et pratique administrative (cours et conférences)	2 ans.	Organisation et pratique financière (cours et conférences)	2 ans.	Organisation et pratique financière (cours et conférences)	2 ans.	Géographie et ethnographie	1 an.
Organisation et pratique financière (cours)	2 ans.	Organisation et pratique administrative (cours et conférences)	2 ans.	Organisation et pratique administrative (cours)	2 ans.	Histoire diplomatique (cours et conférences)	2 ans.
Économie politique	1 an.	Économie politique	1 an.	Économie politique	1 an.	Droit des gens (cours et conférences)	2 ans.
Statistique (cours)	1 an.	Législation industrielle et commerciale comparée. — Traités de commerce	1 an.	Statistique et géographie économique (cours et conférences)	1 an.	Droit constitutionnel comparé	1 an.
Législation industrielle et commerciale comparée. — Traités de commerce	1 an.	Statistique (cours)	1 an.	Législation industrielle et commerciale comparée. — Traités de commerce	1 an.	Économie politique	1 an.
Droit constitutionnel (la partie du cours relative à la France).	1/2 ann.	Droit constitutionnel (la partie du cours relative à la France).	1/2 ann.	Droit constitutionnel (la partie du cours relative à la France).	1/2 ann.	Statistique et géographie (cours et conférences)	1 an.
Législation civile comparée	1 an.	Langues vivantes	2 ans.	Langues vivantes	2 ans.	Législation civile comparée	1 an.
Droit des gens	1 an.					Législation commerciale et traités de commerce	1/2 ann.
Langues vivantes	2 ans.					Langues vivantes	2 ans.
						Pour les Consulats, en plus :	
						Organisation et pratique administrative (cours)	2 ans.

ORGANISATION

L'enseignement de l'École comprend, dans chaque branche, des cours et des conférences. Il est plus général dans les cours, plus spécial et plus pratique dans les conférences.

COURS

Les cours ont lieu une fois par semaine. Ils ont pour sujet les *parties les plus essentielles* des connaissances exigées dans les carrières auxquelles l'École prépare. Le professeur ne se contente pas d'exposer les institutions ou les faits dans leur *état actuel*. Il les étudie dans leur développement historique, compare la France avec les pays étrangers, et fait ressortir les idées générales qui résultent de ces rapprochements.

CONFÉRENCES

Chaque conférence a pour sujet : 1° le détail et l'application de ce qui est enseigné dans les cours; 2° les autres matières demandées pour l'examen auquel le cours se rattache. Ces matières sont étudiées spécialement en vue de l'examen et de la pratique professionnelle. Chaque fois une partie du temps est consacrée à des *interrogations* sur les sujets traités dans les cours et dans les conférences précédentes, à des exercices parlés ou écrits, analogues à ceux qui sont usités dans les examens, à l'appréciation et à la discussion de travaux semblables à ceux qui sont demandés aux auditeurs au Conseil d'État, aux inspecteurs des finances, aux attachés d'ambassade, aux élèves consuls, etc.

COURS DE LANGUES

Des cours d'Anglais et d'Allemand ont lieu chacun deux fois par semaine.

EXAMENS. — DIPLOME. — BOURSES DE VOYAGE.

Examens de 1re année. — Tous les ans, au mois de juin, les élèves, qui ont pris pendant les deux trimestres une inscription d'ensemble (totale ou générale), peuvent se présenter à un examen portant sur la matière des cours et des conférences de l'année. Ils indiquent avant le 1er juin la section à laquelle ils désirent appartenir, et la série sur laquelle ils demandent à être interrogés. L'examen consiste en épreuves orales. Les candidats peuvent représenter au jury, qui en tiendra compte, les travaux qu'ils ont faits dans le courant de l'année sous la direction des professeurs et des maîtres de conférence. Ceux qui auront répondu d'une manière satisfaisante sur une matière, seront dispensés de subir une nouvelle épreuve sur cette même matière, lors de l'examen de seconde année.

Examens de 2e année. — Diplôme. — Tous les ans, au mois de juin, les élèves qui ont pris pendant deux années de suite une inscription d'ensemble (totale ou générale), seront admis à l'examen final. L'examen portera, sauf l'exception indiquée plus haut, sur tous les cours et conférences de la série choisie par le candidat, et sur une des langues vivantes enseignées à l'école. Il sera tenu compte de la connaissance des autres langues et des travaux faits dans le courant de l'année. Les épreuves seront écrites et orales. Le jury sera composé de membres des comités de perfectionnement, de professeurs de l'école, et de diplomates ou d'administrateurs étrangers à l'école. Des diplômes seront décernés dans chaque section aux candidats reconnus capables.

Bourses de voyage. — Cette année, au mois de juin, deux bourses de 2000 francs, une dans chaque section, seront décernées aux concours. Elles ne pourront être disputées qu'entre les candidats qui auront été jugés dignes du diplôme. Les épreuves du concours pour les bourses sont les mêmes que celles de l'examen final. Il est exigé en outre un projet de voyage que le candidat est appelé à discuter et à justifier.

Les *boursiers* s'engagent à rapporter une étude sur une institution spéciale d'un peuple étranger ou sur l'organisation d'ensemble d'une localité particulière.

Les mémoires des lauréats appartiennent à l'École. Ils ne peuvent être publiés qu'avec l'autorisation du Conseil.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes de dix heures du matin à dix heures du soir aux élèves et auditeurs qui y ont entrée. La bibliothèque se compose :

1° De quatre fonds de livres importants, appartenant : (A) à l'École, (B) à la Société de législation comparée, (C) à la Société de statistique, (D) à la Société de linguistique;

2° D'environ cent revues et gazettes françaises et étrangères.

RÉGIME INTÉRIEUR

L'École reçoit des *auditeurs* et des *élèves*; les uns et les autres sont admis sans examen, sur leur demande et sur l'avis conforme du Conseil.

Les *élèves* sont les personnes qui prennent une inscription d'ensemble (*totale* ou *générale*) et qui la renouvellent pendant tout le cours de l'année.

Les *auditeurs* sont les personnes qui ont pris une inscription partielle.

L'année d'études commence la dernière semaine de novembre et finit la première semaine de juin.

Elle est divisée en DEUX TRIMESTRES.

On s'inscrit au Secrétariat à partir du 1er novembre.

INSCRIPTIONS D'ENSEMBLE (ÉLÈVES)

	PAR TRIMESTRE.
Inscription générale donnant entrée à tous les cours (sauf les cours de langues)...............	75 fr.
Inscription totale donnant entrée à tous les cours, aux conférences, aux cours de langues et à la bibliothèque.............................	150 fr.

INSCRIPTIONS PARTIELLES (AUDITEURS)

	PAR TRIMESTRE.	PAR ANNÉE.
Chaque cours........................	25 fr.	40 fr.
Un cours et sa conférence (une par semaine)........................	40 fr.	75 fr.
Un cours et ses conférences (deux par semaine)........................	55 fr.	100 fr.
Un cours de langue........................	30 fr.	50 fr.
Bibliothèque........................		25 fr.

TABLEAU DES COURS

ANNÉE 1874-75. — DU 23 NOVEMBRE 1874 AU 5 JUIN 1875

SECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

I. — ORGANISATION ET PRATIQUE ADMINISTRATIVE EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

Une leçon et deux conférences par semaine.

M. Demongeot, maître des requêtes au Conseil d'État, professeur.

Organisation des pouvoirs publics en France et à l'Étranger.

Administration locale. — Exposé de l'organisation des villes et communes dans les principaux pays civilisés (Angleterre, France, Belgique, Italie, Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie). — Établissements publics et d'utilité publique.

Administration centrale. — Son rôle. — Du Conseil d'État en France et en Italie et des institutions qui le remplacent dans d'autres pays.

M. G. Alix, docteur en droit, maître de conférences.

Étude pratique et détaillée des diverses matières comprises dans le programme d'examen pour l'admission des auditeurs au Conseil d'État : Régime des eaux, travaux publics, établissements publics et d'utilité publique, principes qui régissent les rapports de l'Église et de l'État, etc.

II. — ORGANISATION ET ADMINISTRATION FINANCIÈRE EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

Une leçon et deux conférences par semaine.

M. Leroy-Beaulieu, directeur de l'*Économiste français*, professeur.

Système financier de la France et des principaux États.

Les Revenus publics et les impôts. — Examen des différentes taxes en elles-mêmes et dans leurs effets ; mérites et inconvénients des divers impôts directs ou indirects. — Influence des tarifs élevés ou modérés. — Causes qui font hausser ou baisser le rendement des impôts, etc.

M. Machart, inspecteur des finances, maître de conférences. (Nov. a Mai.)

Étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France. — Comptabilité de l'État. — Comptabilité départementale et communale. — Analyse du décret du 31 Mai 1862.

SECTION DIPLOMATIQUE

I. — GÉOGRAPHIE ET ETHNOGRAPHIE

Une leçon par semaine.

M. Gaidoz, directeur de la *Revue Celtique*, professeur.

1. — Limites et communications naturelles. — Climats.
2. — Géographie historique et politique des États européens.
3. — Distribution des races, des langues et des religions dans les mêmes États.

II. — HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

Une leçon et deux conférences par semaine.

M. A. Sorel, secrétaire d'ambassade, professeur.

PREMIÈRE PARTIE.

1. — Droit public de l'Europe en 1789.
2. — La Révolution française et l'Europe.
3. — L'Empire français et l'Europe.
4. — Le Congrès de Vienne et les traités de 1815.
5. — Les Congrès d'Aix-la-Chapelle, Troppau, Laybach, Vérone.
6. — Indépendance de la Grèce. La Question d'Orient de 1820 à 1829.
7. — Droit public de l'Europe en 1830.

M. A. Sorel, maître de conférences.

Organisation des services diplomatiques. — Procédure d'une négociation. — Caractère des principales cours et des cabinets de l'Europe. — La presse politique dans les pays étrangers.

M. Renault, professeur agrégé à la Faculté de droit.

Droit international résultant des traités. — Matière des Consulats.

ENSEIGNEMENT COMMUN AUX DEUX SECTIONS

ÉCONOMIE POLITIQUE (*une leçon par semaine*).

M. Dunoyer, ancien maître des requêtes au conseil d'État, professeur.

De la distribution et de la consommation des richesses.

1. — Des salaires, de l'intérêt, des profits. — De la rente. — Des formes successives de la propriété. — Du régime de la concurrence. — Des coalitions. — Des sociétés coopératives. — De la participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise.
2. — Des consommations reproductives et des consommations improductives. — Influence du mode de répartition du revenu sur l'étendue des débouchés. — Loi d'équilibre de la production et de la consommation.
3. — Théorie des lois de la population.

LÉGISLATION CIVILE COMPARÉE (*une leçon par semaine*).

M. Glasson, professeur agrégé à la Faculté de droit, professeur.

Les droits de famille et les successions en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, etc.

1. — Le mariage : formes, droits et devoirs. — Le mariage religieux et le mariage civil. — Séparation de corps et divorce. — Condition civile des femmes. — Régimes matrimoniaux.
2. — Filiation légitime et puissance paternelle.
3. — Filiation naturelle : condition des enfants naturels.
4. — Les successions dans leurs rapports avec les droits de famille. — Liberté de tester. — Substitutions.

STATISTIQUE ET GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Une leçon et une conférence par semaine.

M. Levasseur, de l'Institut, professeur (1er trimestre).

M. Juglar, professeur (2e trimestre).

1. — Objet et méthode de la statistique.
2. — Le sol de la France : ses céréales, son bétail. — L'agriculture dans les principaux pays.
3. — La vie humaine : naissance, mariage, mort. — L'homme moyen physique. — L'homme moyen moral.
4. — Les populations : densité, vitalité, accroissement.
5. — La houille, le fer. — Industries manufacturières. — Vie agricole. — Banques.

M. Pigeonneau, maître de conférences.

1. — Grandes routes de commerce. — Lignes de navigation. — Chemins de fer. — Lignes télégraphiques.
2. — Relations de la France avec les États européens et les pays baignés par la Méditerranée. — Les grands ports. — Comparaison du commerce extérieur des principaux États.
3. — Le commerce Européen en Afrique, en Asie, en Océanie. — Le canal de Suez. — La Chine, le Japon, l'Australie, etc.
4. — Relations de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, avec les États-Unis, le Brésil et les républiques de l'Amérique du Sud.

COURS DE LANGUES

ALLEMAND (*deux leçons par semaine*).

M. Leser, professeur au lycée Louis-le-Grand, professeur.

ANGLAIS (*deux leçons par semaine*).

M. Beljame, professeur au lycée Louis-le-Grand, professeur.

	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
10 heures..	MM. Sorel, professeur.	MM. Pigeonneau, maître de conférences.	MM. Levasseur, professeur.	M. Gaidoz, professeur.	MM. Glasson, professeur.	9 h. M. Renault, 10 h. M. Sorel. } m. de conf.
1 heure...	Beljame, professeur.	»	Leser, professeur.	»	Beljame, professeur.	MM. Leser, professeur.
2 h. 1/2...	Alix, maître de conférences.	»	»	»	Alix, maître de conférences.	»
4 heures...	Demongeot, professeur.	Leroy-Beaulieu, professeur.	Machart, maître de conférences.	»	Machart, maître de conférences.	Dunoyer, professeur.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2